

***Nairobi, Kenya, 12 octobre (Infosplusgabon) - Amnesty International (AI) souhaite que les Nations Unies réagissent fermement face aux nouvelles preuves dans l'affaire des casques bleus accusés d'avoir drogué et violé une jeune femme en République Centrafricaine.***

L'organisation de défense des droits de l'homme a déclaré, dans un communiqué, mercredi soir, avoir lancé cet appel après avoir interrogé la victime et dix autres personnes ayant directement eu connaissance de cette affaire.

Elle a également annoncé disposer de nouvelles preuves crédibles.

L'enquête de l'organisation sur le terrain a révélé qu'au moins un casque bleu mauritanien aurait violé une jeune femme de 19 ans dans la ville de Bambari, le soir du 30 septembre 2017.

"Nous avons obtenu des preuves convaincantes suggérant qu'au moins un casque bleu mauritanien et probablement d'autres, ont violé une jeune femme", a déclaré Joanne Mariner, conseillère principale sur les crises à Amnesty International.

"Les autorités publiques dans la ville de Bambari ont confirmé le viol et l'ONU enquête.

"Si elles sont confirmées, ces graves accusations de viol devraient entraîner le rapatriement, la suspension et la poursuite en justice de tout soldat soupçonné d'implication dans cette affaire.

"L'ONU doit également s'assurer que la victime reçoive un soutien et des dommages et intérêts. Ses casques bleus sont en RCA pour protéger les civils des violences et pas pour leur en faire subir", a affirmé Mme Mariner.

La jeune femme de 19 ans a raconté à Amnesty International que le viol a eu lieu près d'un point de contrôle dirigé par un groupe de casques bleus mauritaniens, membres de la force de la MINUSCA déployée en RCA.

Elle a expliqué que parce qu'elle se sentait mal, elle a accepté le thé que lui ont proposé les soldats alors qu'elle revenait d'un enterrement vers 21 heures.

Elle a ajouté avoir perdu connaissance peu après avoir bu le thé et s'être réveillée presque nue sur le sol quelques heures après.

Un gardien et un agent d'un centre de santé voisin du point de contrôle ont trouvé la femme en pleine nuit, apparemment malade et sous sédatifs.

Ils lui ont trouvé un lit et elle a été placée sous intraveineuse.

Selon ces témoins, un soldat mauritanien du poste de contrôle s'est présenté à deux reprises au centre de santé cette même nuit pour demander où se trouvait la femme.

Au matin, alors qu'elle avait suffisamment récupéré pour s'exprimer de manière cohérente, la femme a déclaré à l'infirmier qu'elle croyait avoir été violée.

Le personnel médical d'un hôpital local a fait faire des analyses à la victime et a déclaré à Amnesty International avoir trouvé la preuve qu'elle avait été droguée et avait subi des violences sexuelles.

La jeune femme a reçu un traitement contraceptif d'urgence, ainsi qu'un traitement contre le VIH.

Les autorités de Bambari ont ouvert une enquête criminelle officielle sur cette affaire, qui selon le procureur local est la première impliquant des soldats de l'ONU.

Bien que les troupes de l'ONU, en particulier les soldats de RD Congo, fassent régulièrement l'objet d'accusations de viol à Bambari, aucune n'a débouché sur des poursuites judiciaires, selon l'organisation.

Lors de la présence d'Amnesty International à Bambari au début du mois d'octobre, la victime et les témoins se sont présentés pour faire des déclarations à la police.

L'agent de santé a également identifié le soldat mauritanien qui s'est rendu au centre de santé en pleine nuit pour voir la jeune femme de 19 ans.

Les travailleurs locaux qui se sont rendus sur le site de l'incident très tôt le lendemain matin ont déclaré avoir vu des préservatifs et des emballages de préservatifs sur les lieux-mêmes du viol présumé.

Plus tard dans la matinée, la police a photographié au moins un emballage de préservatif, ainsi que des traces qui correspondraient à des empreintes des bottes des soldats mauritaniens.

Le procureur de Bambari a transmis le dossier au Procureur Général pour une intervention diplomatique.

Bien que les troupes de l'ONU jouissent d'une immunité qui empêchent que les autorités les poursuivent, les pays contributeurs de troupes ont le devoir d'enquêter sur les crimes commis par leurs soldats et de les poursuivre en justice.

Lors d'une conférence de presse à Bangui, mercredi, les autorités locales ont dénoncé le problème des abus sexuels commis par les casques bleus, selon AI.

"Cette affaire est un test essentiel pour la mission de maintien de la paix de l'ONU", a affirmé Joanne Mariner.

"Etant donné la politique de tolérance zéro qu'elle prône, nous espérons que l'ONU prendra cette affaire extrêmement au sérieux et des mesures fermes pour s'assurer que les autorités mauritaniennes en fassent autant. Sa réaction à cette affaire sera étroitement suivie".

Lors d'une réunion avec Amnesty International, la semaine dernière, Parfait Onango-Anyanga, le chef de la MINUSCA a affirmé que l'ONU prenait ces accusations très au sérieux et avait immédiatement dépêché une équipe d'enquêteurs à Bambari.

Il a promis que l'ONU prendrait des mesures décisives si ces accusations se révélaient fondées.

La victime de 19 ans a déclaré à Amnesty International qu'elle souhaitait que l'ONU enquête sur ce crime et que ses auteurs aillent en prison. Elle a ajouté qu'après avoir fait volontairement une déclaration officielle à la police, elle était prête à raconter tout l'incident à l'ONU et/ou aux enquêteurs mauritaniens.

Un enquêteur d'Amnesty International à Bambari a interrogé 11 personnes en relation directe avec cette affaire, dont la victime, des membres de sa famille, le personnel médical qui l'a soigné, des témoins qui se sont rendus sur le site.

A plusieurs reprises déjà, Amnesty International a évoqué des accusations de viol et d'agression sexuelle portées contre la MINUSCA et d'autres missions de paix en RCA, dont le viol d'une fillette de 12 ans à Bangui en août 2015.

© Copyright Infosplusgabon